



# Questions gênantes à une coalition au-dessus de tous soupçons

Jean-Hervé Bradol

Tribune publiée dans La Croix le 17 décembre 2001

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

## Questions gênantes à une coalition au-dessus de tous soupçons

**Par le Dr Jean-Hervé Bradol**  
**Publié le 17 décembre 2001**

Difficile d'apprécier les conduites en temps de guerre. L'humilité s'impose devant ce moment particulier de la vie en société où les êtres humains sont sacrifiés en masses. En de telles circonstances, l'humanité s'embrase et se consume si vite que la raison peine à saisir le sens de certains événements.

Penser la guerre d'un point de vue humanitaire expose à un paradoxe : examiner les actes et les motivations des belligérants sous un angle rationnel, celui de la limitation aux contraintes de guerre, tout en conservant à l'esprit la possibilité de voir les acteurs du conflit submergés par la violence de leurs sentiments - peur, panique, haine, vengeance - avant de se laisser emporter par une furie destructrice.

Comment interpréter la mort de plusieurs centaines de prisonniers de guerre dans la prison de Qala-I-Jhangi (Mazar -I-Sharif) détenus par les combattants afghans alliés des Etats -Unis ? Certes les circonstances exactes du drame restent à préciser. Mais au regard du Droit Humanitaire International, le simple fait que les prisonniers morts se ramassent par centaines alors que les survivants se comptent par dizaines pose la question du ciblage et de la proportionnalité de la riposte militaire des Américains et de leurs alliés confrontés à une présumée rébellion. En effet, l'usage indiscriminé et disproportionné de la force sont des critères essentiels de l'illégalité d'une action militaire.

L'événement est-il isolé ? La question est importante. Certes, on sait bien qu'aucune armée n'accepte de se soumettre entièrement aux obligations des conventions humanitaires internationales. Mais les infractions répétées à celles-ci ne peuvent être couvertes par le droit à la légitime défense qui, pourtant, avait la force de l'évidence aux lendemains du 11 septembre.

Deux mois après le début des opérations en Afghanistan, l'inquiétude grandit et se fonde sur des faits reconnus par leurs auteurs eux -mêmes :

- refus de Washington d'avaliser un mémorandum du Comité International de la Croix Rouge excluant l'emploi de l'arme nucléaire tactique dans ce conflit ;
- emploi, par l'armée américaine, de bombes à fragmentation dont les munitions non explosées ont des effets proches de ceux des mines antipersonnel et qui sont d'une couleur identique aux rations alimentaires individuelles larguées aux civils ;
- bombardements par l'aviation américaine de locaux d'organisations humanitaires ;
- erreurs de frappes aériennes américaines responsables des blessures et de la mort de civils ;
- fermeture partielle ou totale des frontières du Pakistan et de l'Ouzbékistan (alliés des U.S.A) aux réfugiés fuyant la guerre et blocage de l'aide alimentaire en Ouzbékistan pendant plusieurs semaines ;

- et, bien sûr, morts par centaines de prisonniers de guerre lors d'une présumée rébellion à Mazar-I-Sharif.

On avait déjà de bonnes raisons d'être inquiets au sujet d'une guerre menée au nom de la défense de la civilisation. Début décembre, le malaise s'est amplifié avec la découverte dans la morgue de l'hôpital de Jalalabad, par une équipe de Médecins Sans Frontières, des cadavres de plusieurs dizaines de civils tués durant les bombardements de Tora Bora. Tout se passe comme si une conception « macrohumanitaire » (évaluation des besoins, logistique des secours, préparation de la reconstruction,..) éclipsait les obligations humanitaires des belligérants, à savoir la proportionnalité de la réponse et le respect des populations civiles et des prisonniers.

A l'inquiétude diffuse suscitée par cette action militaire menée au nom de la défense de la civilisation et censée inclure une forte composante humanitaire succèdent un doute rationnel - le droit est-il respecté ? - et une certitude raisonnée : la campagne antiterroriste est peu en rapport avec le principe d'humanité mis en avant par les dirigeants occidentaux pour justifier le recours à la force. « L'humanisme en armes », appelé de ses vœux par Bernard Kouchner aux lendemains du 11 septembre, s'éloigne de la promesse des dirigeants américains et anglais de conjuguer l'usage de la force à celui de la compassion. Les messages d'amitié et les cadeaux envoyés par les enfants américains aux enfants afghans sous les auspices du Président Bush et sous l'œil bienveillant des médias occidentaux font piètre figure en regard.

Devons-nous nous en étonner ? Depuis le début de ce conflit, l'usage central de la notion de terrorisme dans le discours politique soulève de nombreuses questions. La répulsion suscitée par le terrorisme n'a d'égale que son absence de définition précise. Si les actes d'Al Qaida sont effectivement fortement marqués du sceau de la terreur, l'extension de cette notion à d'autres formes de violence est en revanche étroitement tributaire du contexte dans lequel elles s'inscrivent (ainsi, l'équation « Ben Laden égale Arafat » nous rappelle l'importance d'un usage parcimonieux de cette notion). S'agit-il de qualifier de terroriste l'emploi massif et indiscriminé de la violence en politique dans le but d'asservir des populations dont la capacité de résistance serait brisée par la terreur ? Si tel est le cas, le terme semble, dans l'histoire du siècle passé, davantage applicable aux Etats les plus puissants qu'à leurs opposants.

Un cap est franchi quand, sur les écrans de CNN, le bandeau dédié au chapitre sur la guerre utilise le mot terreur à la place de terrorisme - « War against terror ». La raison s'éloigne pour laisser la place à la mobilisation, en réaction à des événements particulièrement tragiques, d'émotions propres à autoriser tous les dérapages et à disqualifier toute critique. L'ennemi n'est pas le seul à faire l'objet d'une représentation aussi peu politique. La coalition dirigée par les Etats-Unis nous est ainsi présentée sous la forme d'un groupe de défense de la civilisation incluant une forte composante humanitaire. Dès lors il n'y a plus d'espace pour la moindre nuance dans un propos aussi imprégné de bons sentiments. « Qui n'est pas avec nous est contre nous » affirme G.W.Bush devant la moindre hésitation.

L'effondrement du régime Taliban est sans conteste une bonne nouvelle pour les amoureux de la liberté et l'avenir politique du pays. Cependant, l'âpreté du siècle passé est là pour nous le rappeler : la fin ne peut justifier les moyens ; elle est au contraire contenue dans ceux-ci. C'est pourquoi une investigation internationale et indépendante portant sur les exactions évoquées plus haut est nécessaire et légitime. Nous posons ici la question de la nature des actes de guerre d'une coalition dirigée par les Etats-Unis. Refuser qu'une telle démarche soit rendue publique par crainte des réactions d'une coalition militaire dirigée par les Occidentaux signifierait autant un faible intérêt pour les Conventions de Genève qu'une inquiétante perte de confiance en la démocratie dont les Etats occidentaux se réclament.

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et les Nations unies doivent assumer leurs responsabilités dans ce domaine en conformité avec leurs mandats. Cette démarche aurait le mérite de lever l'ambiguïté créée par l'alignement de l'ensemble des agences humanitaires des Nations unies et de la Croix-Rouge sur la position de l'administration Bush lors de la polémique publique née du largage, par l'aviation américaine, au cours des nuits de bombardements, de rations alimentaires destinées aux civils afghans et labellisées « aide humanitaire » par les bons soins de la propagande.